



## Annnonce des lauréats 2019

Le conseil de la Fondation vaudoise pour la culture (FVPC) remettra ses prix le samedi 21 septembre 2019 à 11h00 au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) lors d'une cérémonie publique en présence des nouveaux membres du Conseil et de sa présidente, la conseillère d'Etat Cesla Amarelle.

Seront récompensés le cinéaste Francis Reusser, la compagnie Shanju, le photographe Yann Gross, la comédienne Tiphane Bovay-Klameth, le collectif Fragmentin et la cheffe de chœur Céline Grandjean.

- Le Grand prix, d'un montant de 50'000 francs, honore une personnalité du monde culturel vaudois qui a enrichi le pays par une oeuvre forte et une approche neuve. Cette importante somme apporte à un créateur reconnu le bien le plus précieux : un temps libéré de contraintes financières. Remis par l'Etat de Vaud, il est décerné à **Francis Reusser** (domaine: cinéma).
- Les deux Prix culturels vaudois, d'un montant de 20'000 francs chacun, sont un coup de projecteur sur une force artistique du canton. Remis par Audemars Piguet, le Prix culturel Photographie est décerné à **Yann Gross**. Remis par la Fondation vaudoise pour la culture, le Prix culturel Théâtre est décerné à **Tiphane Bovay-Klameth**.
- Le Prix de l'éveil, d'un montant de 20'000 francs, récompense une personnalité vaudoise qui enrichit la vie culturelle du canton en suscitant l'éveil du public, jeune ou adulte, par son travail de créateur, de médiateur, de formateur ou d'initiateur. Remis par la BCV, il est décerné à **Shanju** (domaine: arts vivants).
- Le Prix du rayonnement, d'un montant de 20'000 francs, distingue une personnalité du monde culturel vaudois dont la renommée dépasse les frontières du canton de Vaud et de la Suisse. Remis par Nestlé, il est décerné à **Fragmentin** (domaine: media art).
- Le Prix du patrimoine culturel immatériel, d'un montant de 20'000 francs, est un coup de projecteur sur une personnalité du canton dont l'action a fortement contribué à la perpétuation, à l'évolution et à la transmission d'un élément culturel du patrimoine immatériel vaudois. Remis par Retraites populaires, il est décerné à **Céline Grandjean** (domaine: chant choral).

En raison de la récente évolution de la législation fédérale sur les donations, le Conseil de fondation a dû se résoudre à revoir le montant de son Grand prix à 50'000 francs au lieu de 100'000 francs.

Avant son ouverture officielle, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) fait honneur à la FVPC en accueillant sa cérémonie annuelle.

La cérémonie de remise des prix est un événement public et libre d'accès dans la limite des places disponibles. Réservation souhaitée à l'adresse [info@fvpc.ch](mailto:info@fvpc.ch) avant le 13 septembre. La cérémonie sera suivie d'un apéritif.

Lausanne, le 4 septembre 2019

**Renseignements complémentaires:**

Veronica Tracchia, secrétaire générale, 078 801 20 68

Instagram: [fondation\\_fvpc](#)

[www.fvpc.ch](http://www.fvpc.ch)

Les biographies et les portraits photographiques des lauréats réalisés par Charlotte Krieger sont disponibles à l'adresse:

[www.fvpc.ch/content/telechargements/2019/presse](http://www.fvpc.ch/content/telechargements/2019/presse)

Les portraits vidéo des lauréats réalisés par Pierre-Yves Borgeaud seront disponibles dès le 13 septembre à l'adresse :

[www.fvpc.ch/laureats/videos/2019](http://www.fvpc.ch/laureats/videos/2019)